

PROCÈS VERBAL

de la séance du

MERCREDI 22 MARS 2018

à 18 H 30

au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 mars 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

AFFICHAGE INTÉRIEUR

Séance ouverte sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Maire, en présence des Conseillers Municipaux :

Mesdames, Messieurs NARDIN, GRASSER, DEAU, ANDRES, JEANDEL-JEANPIERRE, CRAVOISY, SERIEYS, CANTERI, ADAM, MORETTON, CROISILLE, EYMANN, PICARD, DUMONTIER, LIENARD, JOURDAIN, FRANCOIS ,BRAUN, SCAGLIANI, VIRY, MULLER, LABAT, BEN OMRANE, RAFIKI, MOINAUX, ABEL, BINAME, ROBINOT, LAMOUCHE, PONS, LACOUR.

EXCUSÉS :

Mme DEL GENINI

M. VALENTIN

Mme NOEL

Mme THIEBAUT

Mme COURTOIS

Mme DENNINGER-ARNOUX

M. JOURDAIN

Pouvoir à M. HEINRICH

Pouvoir à M. NARDIN

Pouvoir à M. GRASSER

Pouvoir à Mme DEAU

Pouvoir à M. LABAT

Pouvoir à Mme JEANDEL-JEANPIERRE

Sorti au point 10/2

ABSENT :

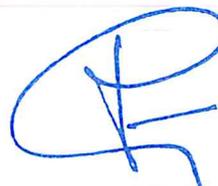
M. PETIT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jacques GRASSER

➤ Le Procès-Verbal de la séance du 15 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Bon pour affichage le 29 mars 2018

Le Maire,



Michel HEINRICH

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

SANS OBSERVATION

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société LDM EQUIPEMENT pour la fourniture et pose de bancs aux normes d'accessibilité, pour les vestiaires des gymnases Claude Gellée, Viviani et pour la Halle des sports.
- Avec la Société SA HUSSON INTERNATIONAL pour le renouvellement d'une aire de jeux au Parc du Château.
- Avec les Sociétés IDEX VIDEOCOM, SARL LB CONCEPTION, S.N.E.E, AB SECURITE pour divers aménagements dans le cadre de la sécurisation des écoles.
- Avec les Sociétés FMT DIVOUX, LES PEINTURES REUNIES, MARIO MAGGIO, GONSOLIN, MENUISERIE TRIDON, LA SERRURERIE METALLERIE ARNOULD et CHAUFF'SERVICE pour des travaux d'aménagement du restaurant scolaire de l'Ecole du 149^{ème} RI.
- Avec la Société BOVE pour des travaux d'isolation de la Maison de l'entrepreneuriat.
- Avec la Société METTALERIE GERARD pour le remplacement de portes au gymnase Charles Perrault.
- Avec la Société CHEVALLIER PEINTURE pour des travaux de ravalement de façade à la maison de la communication.
- Avec la Société ACCORSI JONATHAN ET FRERES pour la mise aux normes incendie des revêtements de plafonds et murs de deux salles du centre aéré de la 40 Semaine.
- Avec la Société SAS SUEZ EAU France pour le renforcement de la sectorisation et la mise en place d'une auto-surveillance sur les déversoirs d'orages.
- Avec la Société AGRESTA, pour la fourniture de copeaux pour l'aménagement de l'aire de jeux au parc du château.
- Avec les Sociétés CHEVALLIER, LES PEINTURES REUNIES, ART ET COULEURS, CPIS, LEONARD

DENIS, AVENIR TOITURE VOSGES, TRIDON DENIS, CLAUDE MENUISERIE, P.E.S.M.B.88, CPIS, LAMBERT, JEAN GERARD – PATRICK ROUSSEL, SCHWEITZER, LECLERC, METTALERIE GERARD, MENIL RENOV SARL, MAGGIO, BATI 3000, ID VERDE, PASQUEREAU, SNEE, TAVU, J.F. MARCHAL, SIGNATURE pour des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

- Avec la Société AB SECURITE pour la vérification et la maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie.
- Avec la Société OUEST EXPANSION pour la gestion de la régie publicitaire du magazine municipal « VIVRE A EPINAL ».
- Avec la Société ARIMA CONSULTANT ASSOCIES pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés publics d'assurances.
- Avec la Société PARMENTIER pour la passation de marchés subséquents relatifs à des travaux en forêt communale.
- Avec les Sociétés SOCOPRINT et DEKLIC, pour la passation de marchés subséquents relatifs à l'impression et reprographie de documents.
- Avec la Société EUROVIA pour des travaux de requalification des places de l'Âtre et Edmond Henry.
- Avec la Société SIGNAUX GIROD pour l'acquisition de produits de signalisation verticale permanente et temporaire.
- Avec la Société EFIKA BUREAUTIQUE pour la fourniture de copieurs et de la maintenance associée.
- Avec la Société VALTER pour le transport et le traitement de déchets verts.
- Avec la Société FRANS BONHOMME pour la fourniture de produits plastiques, métallurgiques et préfabriqués en béton pour des travaux de voirie.
- Avec le Groupement GAGNEPARK/LAMA ARCHITECTE, pour un avenant relatif au marché de conception-réalisation d'un parking en ouvrage, sis rue Saint-Michel.
- Avec la Société RAY, pour un avenant au marché de travaux pour la mise à niveau, le remplacement ou la création d'hydrant dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.
- Avec les Sociétés BETON VICAT, GEDIMAT, TRB TRAPDID BIGONI et SILIX pour la fourniture de divers produits pour la réalisation de travaux de réfection de voirie sur le territoire de la commune.

⇒ **De décider de la conclusion et de la révision du**

louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5°) :

- Au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, locataire, et du syndicat Confédération Générale du Travail (la CGT), sous-locataire, pour la mise à disposition de locaux à la « Maison des Associations », sise rue du Général Haxo.
- Au profit de la Société AQUILA RH et du Centre Médico Scolaire pour la mise à disposition de locaux, à la « Maison des Associations », sise rue du Général Haxo.
- Au profit de l'association « Les Enfants du ROC », pour la mise à disposition d'un local de stockage, sis Côte Cabiche.
- Au profit de l'association « Les Scooters Spinaliens », pour la mise à disposition d'un local, sis place d'Avrinsart.

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Avec la Société ALLEX pour des frais d'honoraires d'expertise relatifs à la fourrière de véhicules dans le cadre de la procédure de mise en fourrière des véhicules en stationnement gênants ou abusifs.
- Avec la Société CHARDOT OLIVIER GEOMETRE EXPERT pour des frais d'honoraires relatifs à des relevés topographiques.

⇒ À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :

- Après de l'Etat au titre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA) pour des projets suivants :
 - o La 21eme édition des ateliers manuels pédagogiques
 - o L'action de promotion de la citoyenneté à destination des femmes résidant en quartiers politique de la ville.
 - o La plateforme d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en grande difficulté par le sport.
 - o L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude sur le système de vidéo tranquillité.
 - o L'étude de sureté urbaine relative au projet de renouvellement urbain (NPRU) de Bitola
 - o L'acquisition de 3 gilets pare-balle pour les policiers municipaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/1 – Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le retrait de la Commune de Sandaucourt du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges et l'adhésion des communes de Bois de Champ et Savigny au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

Rapport de Mme DEAU

2/2 – Avenant au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Bitola/Champbeauvert

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n°1 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Bitola/Champbeauvert avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports de M. CRAVOISY

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal est appelé à approuver pour l'année 2018, les taux portés au cadre II de l'état 1259 de la notification des taux d'imposition comme suit :

ADOPTÉ

Absention de M. ROBINOT et
Mme LEROY

	2017	2018
	Taux Ville	Taux Ville
Taxe d'habitation	18.81 %	18.81 %
Foncier bâti	23.53 %	23.53 %
Foncier non-bâti	38.30 %	38.30 %

3/2 – Décision modificative

Le Conseil municipal est appelé à approuver la décision modificative consistant en des ajustements de crédit sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement, et locations commerciales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. GRASSER

4 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

4/1 – Convention de partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire relative à l'organisation des modalités pratiques d'accès aux fonds des archives municipales, et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. CRAVOISY

4/2 – Cession d'un immeuble - rue Jules Méline

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'un immeuble situé 26, rue Jules Méline et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de Mme SERIEYS

5 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

5/1 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Epinal Passion Cheval » pour un montant de 2.000€.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE

6 – AFFAIRES SCOLAIRES

6/1 – Modification de la répartition des montants des subventions aux coopératives scolaires

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification de la répartition du montant des subventions versées aux coopératives scolaires des écoles élémentaires et maternelles spinaliennes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6/2 – Carte scolaire – 2018/2019

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les mesures envisagées dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. HEINRICH

7 – ANIMATION ET PROMOTION

7/1 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salles au Centre des Congrès ou de matériel à l'association « Club Vosgien » pour un montant de 1.344 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. GRASSER

8 – AFFAIRES CULTURELLES

8/1 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention au profit de l'Association des retraités militaires des Vosges pour l'achat d'un drapeau, pour un montant de 100€.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de Mme DEAU

9 – AFFAIRES SOCIALES

9/1 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention au profit de l'association AMI, dans le cadre de la gestion de la Friperie, sise Place d'Avrinsart, pour un montant de 2.500€.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports de Mme DEAU

10 – PERSONNEL

10/1 – Indemnisation du personnel éducatif des accueils de loisirs

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant d'indemnité journalière du personnel éducatif de

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

loisirs diplômé, fixée à 50€ brut.

10/2 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11/ QUESTION DIVERSE

Question écrite de Monsieur Jean-Claude LACOUR

Réponse annexée dans le procès verbal

N.B. : LE TEXTE INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS PEUT ÊTRE CONSULTÉ AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES



CONSEIL MUNICIPAL DU : 17 Mai 2018

COMMUNICATION DE DÉCISIONS

RAPPORT DE Monsieur le Maire

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°)

- Avec la Caisse d'Épargne dans le cadre d'un réaménagement d'emprunt.

⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société LTBO ASCENSEURS pour le remplacement de la porte du garage municipal, pour un montant de 4.926 € TTC.
- Avec la Société BET SIGMA pour la réalisation d'un diagnostic d'un réservoir enterré sis rue de Laufromont, pour un montant de 1.260 € TTC.
- Avec la Société S.F.E.P pour l'achat de chariots de tri, pour un montant de 5.807,08 € TTC.
- Avec la Société MAPLACE pour la maintenance du logiciel de billetterie du Musée de l'Image, pour un montant de 1.437,60 € TTC par an.
- Avec les sociétés S.R.D.E, SAGRAM, GSM pour des achats d'agrégats, pour un montant maximum de 29.880 € TTC.
- Avec la Société PRET A PARTIR, pour la fourniture de titres de transport et de prestations associées, pour un montant maximum annuel de 78.000 € TTC.
- Avec la Société ACERE pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, pour un montant maximum annuel de 48.000 € TTC.
- Avec la Société SOCOSPRINT, pour des travaux de reprographie de documents, pour un montant de 2.698,80 € TTC.
- Avec la SOCIETE D'APPLICATIONS ROUTIERES pour l'acquisition de produits de marquage routier urbain, pour un montant maximum annuel de 25.000 € TTC.

- Avec les Sociétés SOLVER, HENNEQUIN et THE TURF pour la fourniture de matériels pour les divers terrains de sport de la Ville, pour un montant maximum annuel de 12.000 € TTC.
- Avec la Société SAFEGE pour un avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de reconversion des stations de traitement des eaux de la Vierge et de Dogneville, pour un montant en plus-value de 4.627,20 € TTC.
- Avec les Sociétés BATI 3000, POIROT STEPHANE, VANNSON, JOLY FILS, HOUILLON, GALLOIS, CPIS, FMT DIVOUX, MGI CHAUFFAGE, SOLVOSGES pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Ambrail, pour un montant de 674.206,44 € TTC.
- Avec la Société AS GOLF DES IMAGES pour la gestion de l'accueil du golf, pour un montant en part fixe de 75.000 € TTC et pour une part variable fixée entre 1% et 3% du chiffre d'affaires.
- Avec la Société ELECTIS, pour l'acquisition de coffrets de comptage électrique, pour un montant de 7.178,88 € TTC.

⇒ Au louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5°) :

- Au profit du centre de gestion des Vosges, pour la mise à disposition d'un local, sis place d'Avrinsart, pour un montant mensuel de 250 €.
- Au profit de Madame Johanna RIONDE, pour la mise à disposition d'un appartement, sis rue Charles Renel, pour un montant mensuel de 200 €.

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Avec la Société ALLEX pour des frais d'honoraires d'expertise relatifs à la fourrière de véhicules dans le cadre de la procédure de mise en fourrière des véhicules en stationnement gênants ou abusifs, pour un montant de 300 € TTC.
- Avec Monsieur OLIVIER CHARDOT, géomètre expert, pour le règlement d'honoraires relatifs à des relevés topographiques pour un montant de 1.800 € TTC.
- Avec le CABINET BEX pour des frais d'expertise relatifs à un diagnostic amiante, pour un montant de 300 € TTC.

⇒ À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour les projets suivants :
 - o Des travaux d'amélioration de l'éclairage public, route de Jeuxy
 - o Des travaux de réhabilitation de la passerelle du cours.

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges relative au retrait de la Commune de Sandaucourt du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges et à l'adhésion des communes de Bois de Champ et Savigny au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le retrait de la Commune de Sandaucourt du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges et l'adhésion des communes de Bois de Champ et Savigny au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 MARS 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

**AVENANT AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE BITOLA /
CHAMPBEAUVERT**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Déplacements et Aménagements Urbains, et Urbanisme du 14 mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Vu le projet d'avenant n°1 au protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Bitola / Champbeauvert,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Bitola / Champbeauvert avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

D'IMPUTER les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Séance du 22 MARS 2018Adopté : Avec 2 absentions :
M. ROBINOT – Mme LEROY*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,**Présidence de Monsieur MICHEL HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER***FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE FIXER les taux d'imposition pour 2018 comme suit :

- TAXE D'HABITATION : 18,81 %
- FONCIER BÂTI : 23,53 %
- FONCIER NON BÂTI : 38,30 %

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés: 6

Absents: 1

Adopté: à l'unanimité

Séance du 22 Mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PAYS D'ART ET
D'HISTOIRE****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jacques GRASSER, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et jumelages du 16 Mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 Mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire, relative à l'organisation des modalités pratiques d'accès aux fonds des archives municipales.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention, et tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absents : 1

Séance du 22 mars 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 26 RUE JULES MELINE**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean Claude Cravoisy, Adjoint au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 12 mars 2017,
Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 21 mars 2018,
Vu l'estimation France Domaine du 6 janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'ANNULER dans toutes ses dispositions, la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2017 relative à la cession au profit de la SCI APASH IMMOBILIER.

D'APPROUVER dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Jules Méline à Epinal, la vente au profit de Madame Amélie BOINET et Monsieur Jamal HIMER, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer, les lots 1 à 7 correspondant à des caves, les lots 9, et 11 à 16, correspondant à des appartements, les lots 18 à 24 correspondant à des places de stationnement.

DE PRÉCISER que le prix de cession est fixé à cent soixante mille euros, net vendeur (160.000€).

DE PRÉCISER que tous les frais seront à la charge exclusive des acquéreurs.

D'APPROUVER la constitution ou la suppression de toute servitude nécessaire dans cette affaire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

D'IMPUTER la recette sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

VERSEMENT DE SUBVENTION**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Marie-Christine SERIEYS, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'association « Epinal Passion Cheval ».

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget, sur la ligne budgétaire 924 40 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 MARS 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

**MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU MONTANT DES
SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse, Petite Enfance, Éducation et Restauration Scolaire du 14 mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires spinaliennes selon le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 72.698 € pour l'année 2018, modifiant la délibération du 21 décembre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 MARS 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

CARTE SCOLAIRE – 2018/2019**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse, Petite Enfance, Éducation et Restauration Scolaire du 14 mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :**DE PRENDRE ACTE**

- Du retrait de 4 emplois d'enseignant à l'école maternelle « Les Epinettes–Jean Macé », à l'école élémentaire « Jean Macé », à l'école élémentaire « Gaston Rimey » et au groupe scolaire « Emile Durkheim » ;
- De l'implantation de 2 emplois d'enseignant au titre du dispositif « CE1 dédoublés en REP+ » à l'école élémentaire « Louis Pergaud » et à l'école élémentaire « Jean Macé ».

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absents : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 MARS 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 Mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

VERSEMENT DE SUBVENTION**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés du 16 mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès, au profit du CLUB VOSGIEN D'EPINAL pour un montant de 1.344 €, suite à l'organisation de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 24 février 2018 dans le hall de l'accueil et la salle de Conférence du Centre des Congrès.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget sur la ligne budgétaire 920-023-6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absents : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 MARS 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 Mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

VERSEMENT DE SUBVENTION**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jacques GRASSER, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine Historique et Jumelages du 12 mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 100 €, à l'Association des Retraités Militaires des Vosges dans le cadre de l'achat d'un drapeau.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget sur la ligne budgétaire 920-0241-6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Monsieur CROISILLE ne participe pas au vote

Séance du 22 MARS 2018*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,**Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER***VERSEMENT DE SUBVENTION****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, de la Prévention et du Personnel Municipal du 20 mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 2.500€ à l'association AMI dans le cadre de son activité de friperie, sise place d'Avrinsart.

D'APPROUVER la Décision Modificative suivante, qui consiste à augmenter la ligne budgétaire 925 5200 6574 d'un montant de + 2.500 €, et à diminuer la ligne budgétaire 920 020 6188, du même montant.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

INDEMNISATION DU PERSONNEL EDUCATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 20 mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission permanente du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE RECRUTER des agents de manière estivale afin d'assurer l'encadrement des enfants et la mise en place d'activités en adéquation avec le projet pédagogique durant l'ouverture du Centre aéré.

DE FIXER le taux de rémunération de ce personnel de la manière suivante :

- Animateur diplômé du BAFA (ou diplôme supérieur) : 50 € brut sous forme de vacation forfaitaire journalière + 1/10^{ème} des indemnités brutes versées.
- Animateur assistant (non diplômé du BAFA) : 22,87 € brut sous forme de vacation forfaitaire journalière + 1/10^{ème} des indemnités brutes versées.

Il est précisé qu'une journée de vacation en Centre aéré correspond à une journée de 10h comprise entre 8h et 18h.

DE PROCEDER au versement de la rémunération après service fait, au mois en cours, selon un rythme mensuel, au prorata du temps d'intervention.

DE PRECISER QUE ces nouveaux taux sont applicables au 1^{er} juin 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 31

Excusés : 6

Absent : 2

Adopté : à l'unanimité

Séance du 22 Mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Monsieur Jacques GRASSER

TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 20 mars 2018,

Vu l'avis favorable émis par

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE TRANSFORMER :

1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet (35 h/semaine)	EN	1 poste de Rédacteur à Temps Complet (35 h/ semaine)
1 poste de Rédacteur à temps complet (35 h/semaine)	EN	1 poste de Technicien à Temps Non Complet (17h30/semaine)
1 poste de Technicien à temps complet (35 h/semaine)	EN	1 poste de Technicien à Temps Non Complet (17h30/semaine)


 Pour extrait conforme,
 Le Maire